

## **EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
présidée par Mme Christine Mueller

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION**

- vu le préavis municipal n° 02-2024 du 19 février 2024
- entendu le rapport de la commission ad hoc
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**dans sa séance du 18 mars 2024, décide :**

- **d'entreprendre le remplacement de canalisation d'eaux claires au lieu-dit Es Veroty,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 240 000,**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 18 mars 2024.

**La présidente :**



**Christine Mueller**



**La secrétaire :**



**Philippa King Rojo**

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.